

## COMMUNIQUE

---

***Alain Le Vern, président du Syndicat Mixte  
du Port de Dieppe, président de la Région Haute-  
Normandie inaugure à Dieppe la nouvelle  
ambassade de la plaisance et du tourisme***

L'ancienne gare maritime réhabilitée sur le port de Dieppe accueille en cœur de ville et sur 900m<sup>2</sup> les services de la plaisance, l'Office de Tourisme d'Agglomération Dieppe-Maritime et le Cercle de la Voile de Dieppe. Le bâtiment, Haute Qualité Environnementale, accessible aux personnes handicapées, a été conçu dans une démarche de développement durable privilégiant l'utilisation d'énergies renouvelables. La nouvelle structure tout en verre et cuivre offre à la côte d'Albâtre la plus belle des ambassades pour la promotion du nautisme et de la région.

La réalisation du cabinet EN ACT Architecture crée au cœur du centre historique et portuaire une structure nouvelle et transparente qui porte l'identité maritime de la cité.

883 m<sup>2</sup> sont dédiés aux usagers de la plaisance et aux touristes. 392 m<sup>2</sup> sont réservés aux services du Port. 225 m<sup>2</sup> à l'Office de Tourisme Dieppe Maritime, 119 m<sup>2</sup> au Cercle de la Voile de Dieppe. 147 m<sup>2</sup> sont mutualisés pour l'accueil du public. Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe dispose pour les manifestations nautiques d'une salle de 224 m<sup>2</sup> avec une terrasse de 98 m<sup>2</sup> et d'un espace animation de 58 m<sup>2</sup> partagé avec le CVD.

Sur le parvis, un parallélépipède de verre translucide assemblé sur une fine structure en acier, s'élève pour constituer un « phare » qui signale l'entrée principale à l'office de tourisme, au bureau du port de plaisance et via un escalier distribue une terrasse accessible.

L'office de tourisme et le bureau du port de plaisance implantés à la « proue » du bâtiment, sont orientés et ouverts via de larges surfaces vitrées sur l'espace public extérieur pour favoriser leur identification par les visiteurs et usagers.

Une faille dans le socle du rez de chaussée entre rue et bassin de plaisance forme un hall traversant avec escalier et ascenseur pour distribuer les locaux du Cercle de Voile de Dieppe et les espaces mutualisés en rez de chaussée et en étage. Les équipements sanitaires pour les plaisanciers, nombreux et de très grande qualité sont accessibles par le ponton et le hall.

Le 1<sup>er</sup> étage abrite l'espace animation du Cercle de Voile de Dieppe, les espaces techniques et la salle réservée aux grandes manifestations publiques. Celle-ci se prolonge à l'extérieur par une terrasse panoramique accessible au public depuis le parvis.

Le bâtiment est recouvert d'une coque de cuivre. L'utilisation du cuivre est un gage de maîtrise des coûts d'entretien et du caractère durable de l'édifice. Comme pour conter la cité, cette coque s'ouvre en transparence tel un manuscrit sur le bassin de plaisance et le patrimoine architectural des quais Henri IV et Duquesne.

Le bâtiment, accessible aux personnes handicapées, a été conçu dans une démarche de Haute Qualité Environnementale :

- un choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction qui accorde une grande importance aux caractéristiques environnementales des matériaux. L'utilisation du cuivre naturel en matériaux de couverture et bardage de façade est une caractéristique environnementale et esthétique majeur du projet.

- une gestion énergétique performante reposant sur une isolation thermique et l'utilisation d'énergies renouvelables. Production de chaleur par pompe eau de mer/eau. Des capteurs solaires à tubes de verre sous vide sont par ailleurs implantés côté rue devant les surfaces vitrées pour la production d'eau chaude sanitaire, à hauteur de 60%, et une protection solaire efficace.

## **Financement**

Les travaux réalisés pour un montant de 2 192 000 euros HT sont financés par la Région Haute Normandie à hauteur de 665 000 €, le Département de Seine-Maritime à hauteur de 190 000 €. L'Union Européenne a été sollicitée à hauteur 708 000 €. Le solde est financé par l'Agglomération Dieppe-Maritime et le Syndicat Mixte par les loyers et l'autofinancement.

Pour Alain Le Vern président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et Président de la Région Haute-Normandie : *« la réhabilitation du bâtiment Ango offre à la région dieppoise la plus belle des vitrines pour assurer la promotion de la mer et de l'arrière pays. L'action du Syndicat Mixte en faveur du nautisme et du tourisme contribue à faire de notre région un espace maritime incontournable et favorise la création d'emplois non délocalisables. L'ouverture de la nouvelle « ambassade » de la plaisance, la mise en service cette année du port à sec et les nombreuses manifestations nautiques - Banana's Cup, Tour de France à la Voile, arrivée à Dieppe de la course en solitaire du Figaro, font de 2011 une année très plaisance ! »*